

Sujet élaboré par la cellule pédagogique du Grand Ouest

CONCOURS INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE SESSION 2025

MERCREDI 08 OCTOBRE 2025

Epreuve écrite d'admissibilité :

Concours interne : Série de trois à cinq questions appelant à des réponses courtes ou sous forme de tableau, posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur des situations susceptibles d'être rencontrées par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.

Troisième concours : Série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.

Coefficient : 1

Durée : 2 heures

CONSIGNES À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiale, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consigne particulière figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur, pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury
- Vous pouvez traiter les questions dans l'ordre qui vous convient.

Le sujet comprend **16 pages**, celle-ci comprise.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué. S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Liste des documents joints :

Document 1 : Extraits de « *Accueillir et scolariser des enfants de moins de trois ans* » - Direction des services départementaux de l'éducation nationale Vendée – Académie de Nantes – juin 2018 - 4 pages

Document 2 : Fiche métier d'un ATSEM – site du CDG 76 consulté en février 2025 - 1 page

Document 3 : Extraits de « *projet école dehors* » d'Alexandre RIBEAUD, Ecole Bollaert – 2019-2020 – 2 pages

Document 4 : « *Circuit de transmission d'une situation d'un enfant ou d'un jeune en danger ou en risque de l'être* » – Fiche extraite de l'article « Directeurs du Nord : relations avec les parents et les partenaires de l'école - site Académie Lille – 1 page

Document 5 : Extraits de « *Enfants en danger : comment les repérer ? Que faire ?* » - <https://eduscol.education.fr> – mis à jour en février 2025 - 4 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Question 1 : (8 points)

Dans les classes ou les écoles maternelles, les élèves peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus dans des conditions éducatives et pédagogiques spécifiques.

La scolarisation d'un enfant de moins de trois ans doit correspondre à ses besoins et se dérouler dans des conditions adaptées.

- 1- En votre qualité d'ATSEM, et en vous appuyant sur le document 1, reportez sur votre copie le tableau ci-dessous et indiquez, conformément à l'exemple, quatre besoins spécifiques de ces très jeunes élèves. Il vous est demandé d'illustrer chaque besoin par deux exemples concrets. (4 points)

	Besoins de l'élève de 2 à 3 ans	Exemples
Exemple	Un encadrement humain spécifique	○ Avoir un ATSEM à plein temps ○ Avoir des professionnels enseignants/ATSEM motivés et conscients des besoins spécifiques des 2-3 ans

- 2- L'ATSEM joue un rôle très important dans la prise en charge de ces élèves 2-3 ans. En vous appuyant sur les documents 1 et 2, précisez quelles sont les huit missions principales d'un ATSEM auprès de ces très jeunes enfants. Vous devez expliquer chaque mission en quelques lignes, en adaptant votre réponse aux très jeunes enfants (2-3 ans). (4 points)

Question 2 : (6 points)

L'école du dehors est un concept qui se développe de plus en plus. En vous appuyant sur le document 3, répondez aux questions suivantes :

- 1- Expliquez en quelques lignes ce qu'est l'école du dehors. (1 point)

- 2- Pour chacune des 5 missions présentées ci-dessous, précisez le rôle de l'ATSEM dans le cadre de cet enseignement « classe du dehors » : (2,5 points)
 - * aide des élèves à la préparation à l'école du dehors ;
 - * la surveillance ;
 - * la préparation et l'entretien du matériel ;
 - * l'hygiène et la sécurité ;
 - * l'animation d'un atelier.

- 3- Les bienfaits de cette pratique sur les élèves sont nombreux. La nature a un effet protecteur qui apaise et qui procure un sentiment de bien-être. (2,5 points)
 - a) Donner 2 effets positifs de cette démarche sur la santé des élèves ;
 - b) Donner 2 effets positifs de cette démarche sur le développement des élèves ;
 - c) Donner 1 effet positif de cette démarche sur le bien-être social des élèves.

Question 3 : (6 points)

Les documents 4 et 5 évoquent la maltraitance chez les enfants. En tant qu'ATSEM, vous pouvez être amené à suspecter qu'un élève est victime de maltraitance.

Expliquez, en quelques lignes, 6 actions qu'un ATSEM peut faire ? (Une présentation synthétique est attendue)

Accueillir et scolariser des enfants de moins de trois ans

« Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école »¹

L'accueil et la scolarisation d'un enfant de moins de trois ans ne vont pas de soi. Ils impliquent une réflexion approfondie sur les conditions matérielles et humaines qui feront de cet accueil une réussite.

(...)

2. L'accueil et les relations avec les parents

(...)

a) La découverte de l'école par les enfants et les parents

En amont de la scolarisation, deux moments doivent être distingués :

- **un temps de prise de contact** pour réunir et compléter les dossiers nécessaires à l'inscription, s'entendre sur des modalités de communication, informer des rythmes éducatifs, des possibilités d'aménagement pour les plus jeunes, répondre aux questions des parents, présenter le projet éducatif,
- **un temps de visite de l'école** : découverte des lieux et des installations, rencontres avec le personnel.

Il est souhaitable que le premier ne concerne que les adultes alors que le second implique la présence de l'enfant et de sa famille. Ces temps peuvent, pour autant, être consécutifs : un parent étant mobilisé pour le premier temps, le second le rejoignant avec l'enfant un peu plus tard.

Ils doivent être prévus en concertation afin d'assurer une bonne disponibilité de l'équipe éducative : préférer dix minutes après la sortie plutôt que l'heure exacte de celle-ci pour ne pas être soumis à d'autres sollicitations.

Il est bon que les parents soient accueillis par le directeur de l'école et reçus individuellement par l'enseignant en charge de la classe scolarisant les TPS (Toute Petite Section accueillant les enfants qui peuvent être âgés de 24 à 36 mois).

Lorsque l'enfant est présent, on veillera à lui adresser directement la parole pour le saluer d'un mot spécifique.

La remise de documents d'accueil peut marquer la fin du premier temps d'entretien ou de la visite. Ces temps de découverte programmés en fin d'année scolaire permettent aux parents et aux enfants de découvrir les espaces, faire connaissance avec tout le personnel dont l'ATSEM de la classe. L'enseignant peut ainsi présenter l'école, le fonctionnement de la classe, répondre aux questions. Les parents sont mis en position de faire « mûrir » le projet d'aller à l'école en échangeant à partir du ou des vécus communs au cours de ces temps d'adaptation.

b) L'accueil des enfants et de leurs parents

a. Un projet partagé, évolutif et explicite

« Une attention particulière est portée à la prise en compte des rythmes spécifiques adaptés à ces très jeunes élèves. Les horaires d'entrée et de sortie, le matin et l'après-midi, peuvent faire l'objet de dispositions particulières par rapport aux autres classes pour l'ensemble du groupe d'enfants scolarisés, ou pour chacun d'entre eux, selon une organisation régulière convenue avec les parents, qui s'engagent à la respecter. Cette souplesse est cependant soumise à l'impératif que le temps de présence de chaque enfant demeure significatif. »

La souplesse permise par les textes en vigueur favorise des adaptations pour créer les conditions d'une entrée réussie dans la scolarité qui est bien l'objectif visé pour tous. Ce préalable doit être explicite pour les parents. Les modalités sont à penser en équipe d'école avec l'aide de l'équipe de circonscription.

Les premières journées de scolarisation s'anticipent. La scolarisation doit faire l'objet d'un projet partagé et évolutif avec la famille dont la rédaction d'une première version est à formaliser. L'organisation de la transition entre la maison et l'école ne peut être réglée de manière uniforme pour tous. C'est le dialogue avec les parents qui va permettre d'organiser les modalités d'accueil.

On peut envisager, au cas par cas, d'offrir aux parents la possibilité de venir rechercher leur enfant avant l'heure de sortie générale. On définira les horaires d'entrée et de sortie pour l'élève.

¹ Circulaire [« Accueil en école maternelle », n° 2012-202 du 18-12-2012](#). Les différentes citations qui émaillent ce texte se réfèrent à cette circulaire si une note n'en précise pas une autre provenance.

DOCUMENT 1 (suite)

Tout d'abord, une durée quotidienne de scolarisation réduite peut être proposée de telle sorte que la présence à l'école soit un temps de plaisir souhaité par l'enfant et correspondant à ses possibilités d'affronter des moments de sollicitations et des formes de regroupement. L'enseignant, aidé par l'ATSEM, complètera régulièrement des observations sur un document spécifique (proposition en annexe). Elles n'ont pas vocation à être exhaustives mais nécessitent d'être partagées avec les parents. Au terme des premières semaines, lors d'un entretien, un point d'étape sera réalisé avec les parents. Il ne s'agit pas d'y faire peser une pression qui serait inappropriée. Il s'agit davantage de réaliser une lecture partagée de l'évolution du temps d'accueil et de scolarisation.

b. Des modalités concrètes

En situation, chacun veillera à assurer le bien-être de l'enfant. On sera attentif aux différentes manifestations de fatigue, de tristesse ou d'isolement.

L'organisation d'une rentrée échelonnée dans le temps de la journée ou sur plusieurs jours peut faciliter l'adaptation et la séparation progressive.

- de diviser les effectifs de TPS en deux groupes, accueillant un premier groupe de tout-petits dans la première moitié de la matinée et un second dans la seconde moitié (premier groupe de 9h à 10h15 ; second groupe de 10h45 à 12h),
- d'inviter les parents à entrer dans la classe et à participer aux activités, en s'assurant de la présence de l'ATSEM et en s'adaptant aux situations particulières.

Ces modalités doivent être limitées dans le temps, particulièrement dans les classes à cours multiples.

La fréquentation régulière quotidienne (même de courte durée) et la ponctualité des horaires convenus, sont les gages du respect du cadre défini et garantissent l'implication de la famille dans le projet. En aucun cas, l'école ne peut être utilisée comme une halte-garderie. La communication des objectifs scolaires d'apprentissage et celle des progrès de l'élève permettent aux familles de mieux comprendre les attendus de l'école.

Il peut être bon de convenir d'une « période d'observation » qui n'est pas une « période d'essai » suivie d'une décision d'aptitude ou d'inaptitude. Elle est destinée à éviter que ne s'installent des situations de blocage ou de souffrance qui pourraient induire des échecs ultérieurs et se conclut par un échange avec la famille. L'accompagnement, par au moins un des parents, est fondamental afin de favoriser la qualité de l'accueil, la séparation progressive et les échanges avec la famille.

c) Une relation qui s'installe dans le temps

« Établir une relation de confiance avec les familles est essentiel pour permettre à l'enfant de grandir sereinement entre école et maison. Une attention particulière doit donc être portée à la relation aux parents d'élèves. »

« La prise en charge de chaque enfant fait l'objet d'un échange avec ses parents. Pour en garantir la réussite, ceux-ci sont incités à s'impliquer activement et positivement dans le suivi de sa scolarité. Ils doivent pour cela comprendre les attentes et exigences de l'école et de la vie en collectivité, avoir la possibilité de communiquer avec les personnels de l'école. Un travail en partenariat avec des structures associatives et des services sociaux peut faciliter l'implication des familles les plus éloignées de la culture scolaire. »

C'est dans la régularité d'échanges centrés sur des objectifs partagés et mettant en évidence la bienveillance de l'accueil que la confiance peut s'ancrer. Le parent de l'enfant deviendra alors progressivement parent d'élève. Les familles ont accompagné leur enfant depuis sa naissance dans ses premiers apprentissages. Avec son entrée à l'école maternelle, étape importante de sa vie, c'est désormais par une confiance réciproque démontrée que la famille et l'école vont l'aider ensemble à devenir élève et lui permettre de poursuivre ses apprentissages. L'équipe pédagogique développera les outils et les stratégies assurant communication, information et mobilisation des parents : explicitation du projet de scolarisation et des enjeux, temps d'accueil et d'actions dans la classe avec l'élève (mises en situations de jeu avec l'enfant), outils garantissant une communication régulière et positive des réussites de l'enfant, de ses premières acquisitions et de ses progrès au fil de l'année scolaire (exemples : cahier de réussites, carnet de progrès, ...). Toutes les traces qui seront transmises contribuent à construire une représentation des activités scolaires. L'école y portera une attention particulière, en s'appuyant sur des réalisations utilisant des supports diversifiés et sur les atouts des photos numériques montrant des apprentissages en acte. Les enjeux sont bien d'aider les parents à mieux :

- prendre conscience de l'association nouée autour d'une finalité partagée, faire réussir leur enfant.

(...)

3. Les aspects matériels

a) Un préalable : l'encadrement humain

Avant d'engager quelques réflexions sur la prise en compte des besoins des élèves de moins de trois ans et leurs répercussions sur des aspects matériels, il est nécessaire de poser quelques préalables sur l'encadrement :

DOCUMENT 1 (suite)

- enseigner auprès de ces jeunes élèves doit être le fruit d'un choix motivé, prenant en compte les impératifs qui en découlent quant aux compétences professionnelles spécifiques à entretenir et développer ;
- de même, il est nécessaire qu'un ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des écoles Maternelles), également motivé et conscient des besoins spécifiques, exerce à plein temps dans chaque classe accueillant des élèves de moins de trois ans pour être présent auprès d'eux pendant les différents moments de la journée.
- à l'emploi d'un niveau de langue modélisant ;
- aux postures et qualités relationnelles adaptées à la diversité des élèves et de leur famille.

b) Les besoins physiologiques

Les besoins de repos et donc les temps qui sont consacrés évoluent tout au long de l'année, au fur et à mesure que l'enfant grandit et que son rythme de vie change. La fatigue est à prendre en considération particulièrement pour la définition des premières journées scolaires. Une classe qui accueille des élèves de moins de trois ans doit offrir des espaces de calme et de repos pour ceux qui en éprouvent le besoin. Accueillir des très jeunes élèves nécessite de leur offrir un lieu pour la sieste.

Si un élève déjeune chez lui et s'il se réveille assez tôt, il doit pouvoir revenir à l'école l'après-midi selon des modalités établies en concertation. Si un élève déjeune au restaurant scolaire, il est bon qu'il puisse bénéficier d'un temps de repos qui suive le repas avec l'accompagnement de l'ATSEM attachée à la classe. Cela est déjà effectif dans quelques écoles grâce au dialogue avec la municipalité. L'accompagnement des équipes de circonscription peut être sollicité sur ce sujet.

La propreté peut être en cours d'acquisition à cet âge. La propreté n'est pas un critère de la non-scolarisation en classe maternelle. La seule référence réglementaire est la [Circulaire n° 2014-088 du 9-7-2014](#) pour l'établissement du règlement type départemental qui stipule : *Conformément aux dispositions de l'article L. 113-1 du code de l'éducation, tout enfant âgé de trois ans au 31 décembre de l'année civile en cours doit pouvoir être accueilli dans une école maternelle ou une classe enfantine, si sa famille en fait la demande. Aucune discrimination ne peut être faite pour l'admission d'enfants étrangers ou de migrants dans les classes maternelles, conformément aux principes rappelés ci-dessus.* La question de la propreté doit s'aborder dans le cadre du dialogue entre l'école et les parents pour réaliser des choix compris par tous.

c) Le matériel et l'aménagement spatial

La configuration du local dédié à la classe est à prendre en considération. Situé en rez-de-chaussée, il doit répondre aux besoins de mouvement des enfants et ne pas être surchargé d'un mobilier fixe.

Des espaces permettant des expériences multiples et le jeu sont à privilégier en permettant aux élèves de garder l'adulte dans son champ de vision pour se rassurer si besoin (éviter les mobiliers haut masquant la vue pour les élèves). La classe doit offrir des espaces variés et stimulants.

Il est tout à fait inutile de disposer d'un nombre de chaises et de places à des tables de travail équivalent au nombre d'élèves de TPS scolarisés. Les activités feuille/papier sur format A4 sont très généralement inadaptées aux élèves de cet âge. Un point d'eau doit permettre de se laver les mains et de boire. Les toilettes adaptées sont à proximité pour en faciliter l'accès tout en garantissant le respect de l'intimité. Une salle de repos permanente et proche de la classe semble indispensable.

La salle d'évolution est équipée d'un matériel adapté permettant des déplacements divers sur des plans variés répondant aux besoins moteurs et aux normes de sécurité.

Concernant la cour de récréation, elle doit disposer de jeux répondant aux normes spécifiques des enfants de moins de 36 mois. Le temps de récréation doit être un temps éducatif. Il ne va pas de soi pour des très jeunes élèves de s'engager dans des jeux divers, même si du matériel est à disposition.

4. Au cœur de la classe : les élèves et les apprentissages

L'école maternelle vise des apprentissages spécifiques dans les domaines définis par les programmes en vigueur :

« s'approprier le langage », « découvrir l'écrit », « devenir élève », « agir et s'exprimer avec son corps », « découvrir le monde », « percevoir, sentir, imaginer, créer ».

L'élève de moins de trois ans débute un long parcours scolaire, il y découvrira les tâches et les problèmes scolaires, les réussites et les difficultés à surmonter. Les premières rencontres qu'il fait le marquent et contribuent à créer une image qu'il se construit sur sa présence à l'école, les enjeux scolaires, l'Ecole : sens et intérêt des activités, estime de soi... Il est donc important de lui proposer des premières situations dans lesquelles il sera en réussite, avant de le confronter à des tâches qui lui résistent. C'est donc une rencontre importante qui mérite que l'on identifie mieux ce qu'est cet élève.

DOCUMENT 1 (suite)

D'abord, avant de poser quelques repères généraux, il est nécessaire de préciser... qu'ils sont généraux et que les différences interindividuelles sont particulièrement importantes à un âge où six mois, entre deux ans et deux ans et demi, représentent un cinquième de l'existence. Être le premier d'une fratrie ou le seul enfant ou encore le second influe sur l'approche de la scolarisation (bien d'autres facteurs sont connus des enseignants qui ont l'expérience des très jeunes élèves).

Pour autant, des repères sont à partager concernant :

- l'action motrice
 - o les besoins de mouvement sont importants ;
 - o la précision et la vitesse des mouvements augmentent ;
 - o l'imitation des postures du partenaire est un moyen d'entrer en contact ;
 - o le répertoire des gestes, mimiques et attitudes s'enrichit ;
 - o la manipulation fine se développe...
- la compréhension des situations
 - o l'imitation différée marque une représentation mentale d'un événement ;
 - o la représentation s'enrichit de symboles que sont les mots, les images, les gestes ;
 - o des comparaisons, classements se manifestent ;
 - o de premiers repères de temps et d'espace se construisent ;
 - o les règles générales paraissent inadaptées...
- la communication et le langage
 - o les écarts y sont les plus manifestes (le vocabulaire peut varier en quantité de 1 à 4) ;
 - o ces éléments sont en interaction forte avec les aspects de compréhension ;
 - o la communication met en jeu mimiques et gestes de manière importante ;
 - o ces enfants ont besoin qu'on leur parle, qu'on traduise en paroles ce qui se passe, ce qu'ils expérimentent, ce qu'ils éprouvent... ;
 - o ils sont extrêmement sensibles aux éléments non-verbaux et para-verbaux, construisent le sens des situations par inférence des émotions exprimées par l'entourage...
- l'affectivité et les relations sociales
 - o la séparation est une épreuve que l'on peut surmonter... en sachant qu'elle est momentanée ;
 - o les objets transitionnels sont importants ;
 - o les relations sociales se construisent entre pairs avec des manifestations diverses...

L'ensemble indique des besoins de stimulations adaptées, d'encouragements, d'accompagnements... pour lesquels l'école a un rôle important.

Juin 2018

CDG 76 _ Fiche métier : agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles (ATSEM)

L'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) apporte une assistance technique et éducative à l'enseignant d'une école maternelle (enfants de 2 à 6 ans). Il est chargé de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel utilisés directement par les enfants. Il participe à la communauté éducative et peut également être chargé de la surveillance de ces enfants dans les cantines et les accueils de loisirs.

Filière : Sanitaire et Sociale

Cadre d'emplois : Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Catégorie : C

Missions

Temps scolaire

- Aide l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice...)
- Surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants
- Assistance de l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation d'activités pédagogiques
- Aménagement et entretien des locaux et des matériaux destinés aux enfants
- Accueil avec l'enseignant des enfants et des parents ou substituts parentaux
- Surveillance lors des récréations
- Accompagnement lors des sorties scolaires
- Gestion des stocks de produits d'entretien et de l'armoire à pharmacie

Temps périscolaire

- Encadrement des enfants avant, pendant et après le repas
- Participation à la surveillance

Compétences / savoirs

- Connaissance du développement (physique et psychologique) de l'enfant
- Notions liées aux handicaps
- Maîtrise des techniques d'hygiène et de sécurité
- Maîtrise des gestes d'urgence et de secours
- Connaissance des règles d'hygiène des locaux et de stockage des produits
- Connaissance des gestes et postures de travail à adopter dans le cas de manutention ou d'entretien des locaux
- Connaissance des techniques d'animation et d'éveil de l'enfant

PROJET ECOLE DEHORS

Alexandre Ribeaud,
Ecole Bollaert, 2019/2020

“Les enfants devraient vivre au grand air, face à face avec la nature qui fortifie le corps, qui poétise l’âme et éveille en elle une curiosité plus précieuse pour l’éducation que toutes les grammaires du monde”

Alexandre Dumas

(...)

MODALITÉS DE NOTRE CLASSE DEHORS

Tous les jeudis matins (donc une demi-journée par semaine), notre classe se rend au Parc de la Villette. Sur une parcelle de ce parc, encore un peu “sauvage”, encadrés par des adultes (au minimum 3 pour 24 élèves), les élèves explorent, découvrent et inventent des activités, chaque semaine. Ils s’approprient petit à petit leur nouvel environnement.

Pour conserver un cadre rassurant pour les élèves, des rituels familiers de la classe sont maintenus (regroupement, chant collectif, petits ateliers...).

Aussi d’autres rituels ne sont mis en place que dehors : une nappe pour les regroupements, du matériel à transporter (outils de jardin, loupes, livres nature, eau...).

Des ateliers sont proposés aux élèves mais l’idée est de développer une pratique du jeu libre. Ce dispositif a pour but d’accueillir et de soutenir l’activité spontanée des enfants, celle-ci étant ensuite reprise, verbalisée et intégré dans les apprentissages par l’enseignant. Il est donc proposé aux élèves d’apprendre à décider par eux-mêmes, d’agir dans un groupe en tenant compte des autres, tout en ne renonçant ni à leurs besoins, ni à leurs désirs, et d’exprimer leurs ressentis. Après avoir posé le cadre, les enfants investissent librement l’espace du dehors ouvert et stimulant. Il permet la mise en jeu de l’imaginaire et l’exploration motrice. Il alimente le besoin de liberté et le plaisir d’agir. C’est un espace d’évolution et de transformation que l’enfant va investir à son rythme et selon ses besoins. Le désir d’agir, de jouer, est à l’origine du désir d’apprendre et de connaître le monde.

En fin de matinée, un temps de régulation et de distanciation est proposé. Après avoir rangé le matériel, les élèves sont de nouveau regroupés sur la nappe pour échanger verbalement sur ce qui a été vécu.

Les élèves sont habillés en conséquence pour ces activités de plein air. Nous sortons quel que soit le temps (il n’y a pas de mauvais temps, il n’y a que des mauvais vêtements).

Bottes, K-way, pulls, gants et bonnets l’hiver. Des habits que l’on peut salir librement. Quelques vêtements de rechange.

Une trousse à pharmacie sera amenée à chaque sortie pour les petits bobos, de l’eau pour s’hydrater, des serviettes pour se sécher au cas où... Il a été envisagé au début de fabriquer des toilettes sèches transportable, mais cela s’est révélé inutile. Un arbre un peu dissimulé fait parfaitement l’affaire.

Le transport se fait en tramway (2 stations).

Dans le parc, nous investissons toujours le même espace. Les agents des parcs et jardins sont informés de notre projet. Ils vérifient, avant chacune de nos venues, de la bonne sécurisation du lieu.

De retour en classe, l’après-midi, avec les élèves de moyenne section (les petits sont à la sieste), nous verbalisons par écrit (dictée à l’adulte, photos, collages...), individuellement, les expériences vécues par les élèves.

Les autres jours de la semaine sont également l’occasion de réinvestir ce que l’on a découvert, ramené (feuilles, branches...) ou expérimenté, pour le convertir en apprentissage.

Une réunion d’information a été proposée en début d’année aux parents pour leur présenter ce projet et obtenir leur adhésion, indispensable à sa bonne réalisation.

LES ÉTUDES SCIENTIFIQUES DÉMONTRENT LE BIENFAITS DE LA DÉMARCHE

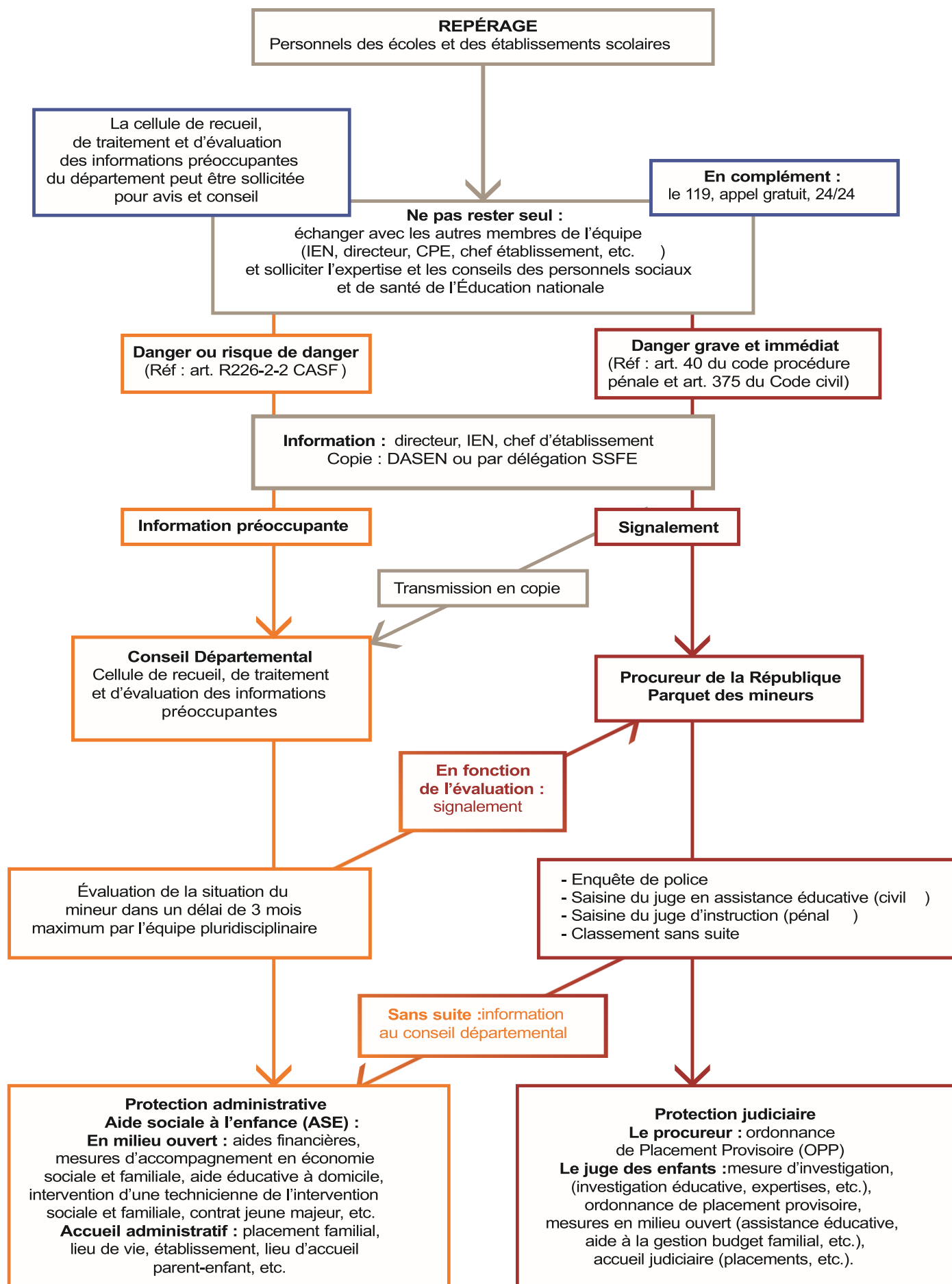
La proximité avec la nature favorise :

- Des effets positifs sur la santé
- Des effets positifs sur le développement
- Des effets sur le bien-être social
- Des effets sur les loisirs des enfants et des jeunes

(...)

DOCUMENT 4

Fiche extraite Article « Directeurs du Nord : relations avec les parents et les partenaires de l'école - site Académie Lille
Circuit de transmission d'une situation d'un enfant ou d'un jeune en danger ou en risque de l'être



Violences sexuelles intrafamiliales : comprendre, prévenir, repérer et agir

<https://eduscol.education.fr/1013/enfants-en-danger-comment-les-reperer-que-faire>

Enfants en danger : comment les repérer ? Que faire ?

L'École est un lieu privilégié d'observation, de repérage, d'évaluation des difficultés scolaires, personnelles, sociales, familiales et de santé des élèves. Au contact quotidien des élèves et des parents, elle offre un cadre favorable au recueil de la parole de l'enfant et aux échanges avec les parents sur les questions éducatives.

Mis à jour : janvier 2025

Cette page explique comment identifier une situation de danger ou risque de danger : recueillir la parole de l'enfant, mobiliser les personnels ressources dans l'évaluation de la situation et transmettre, si nécessaire et en fonction de la gravité, une information préoccupante au conseil départemental ou un signalement au procureur de la République.

Repérer les enfants et adolescents en danger

Qu'est-ce qu'un enfant en danger ?

L'article L 221-1 du Code de l'action sociale et des familles (en référence à l'article 375 du Code civil) précise :

qu'un enfant mineur est en danger quand sa santé, sa sécurité, sa moralité, ou quand les conditions de son éducation, de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ;

qu'il est en risque de danger quand les difficultés rencontrées peuvent mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité, ou son éducation, son développement physique, affectif, intellectuel et social ;

que pour les jeunes majeurs (de moins de 21 ans), le danger concerne les difficultés familiales, sociales, éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

Chaque élève, qu'importe son milieu social d'origine, peut être en danger ou en risque de danger dans son environnement familial, social ou en institution.

Comment repérer un élève en danger ou risque de danger

L'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, et notamment les enseignants, est à même de repérer des élèves en danger ou en risque de danger.

Recevoir des confidences de l'élève ou de ses proches

Prendre en compte la parole de l'élève	Inviter l'élève à s'exprimer sans jamais lui assurer de conserver secrètes ses confidences mais en l'assurant de votre aide et votre soutien, L'écouter, le laisser parler librement sans émettre de doute, interpréter ou tenter de vérifier la véracité de ses propos. Ne pas demander à l'élève de se répéter en particulier auprès d'interlocuteurs différents, noter mot pour mot les propos tenus par l'élève. Ces notes seront à retranscrire dans l'information préoccupante ou le signalement, le cas échéant.
Évaluer la situation de danger	Évaluer le risque de danger auquel est exposé l'élève et la nécessité de le protéger immédiatement. L'identité des auteurs présumés est dans ce cadre un élément essentiel.
Informar l'élève des suites	Expliquer à l'élève les démarches que vous ferez à la suite du recueil de ses confidences : information à votre autorité hiérarchique, transmission d'un écrit aux autorités compétentes (cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes ou procureur de la république) et, sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'élève, information et échange avec les détenteurs de l'autorité parentale.

Les personnels sociaux et de santé sont des personnes ressources sur lesquelles vous pouvez vous appuyer lors de l'ensemble de ces étapes.

Être alerté par des signes de souffrance ou de mal-être de l'élève, qui sont différents selon l'âge

Symptômes physiques	Traces de coups, blessures, scarifications, accidents fréquents, problèmes de santé répétés, retard staturo-pondéral, arrêt du développement psychomoteur ou intellectuel, manque d'hygiène, etc.
Troubles du comportement	Changement récent et massif du comportement, violence, agressivité, mutisme, repli sur soi, avidité affective, comportement érotisé, fugues, attitudes craintives ou peureuses, prises de risques, conduites addictives, désinvestissement scolaire brutal, absentéisme répété, chute brutale des résultats, refus de rentrer au domicile, etc.
Manifestations psychosomatiques	Troubles du sommeil, troubles du comportement alimentaire, énurésie, encoprésie, maux de ventre, malaises, etc.

Un signe de souffrance ou de mal-être constitue un signal à prendre en compte dans un contexte plus global, incluant un facteur temps. Isolé, il ne constitue pas un élément déterminant. C'est souvent un faisceau d'indices, une accumulation d'éléments qui caractérisent une situation de danger ou risque de danger.

Attention : ces signes peuvent toutefois avoir une autre signification. Il convient donc de prendre le temps d'analyser l'origine de ces manifestations, avec l'élève et sa famille. Les personnels sociaux et de santé peuvent apporter leur appui et leur conseil dans cette analyse et la gestion des situations.

Être alerté par le comportement des adultes de l'entourage de l'élève (famille, institution)

Attitude éducative non adaptée	Mode ou rythme de vie, absences ou excès de limites, exigences éducatives inadaptées, sanctions disproportionnées, etc.
Comportement à l'égard de l'enfant ou adolescent	Absence de soins, manque d'attention, violences verbales physiques, psychologiques, sexuelles, etc.
Situation de l'adulte	Situation de grandes difficultés (fragilité psychologique, addictions, pathologie, violences conjugales, etc.).

Important

Lors de confidences, il est important de prendre la parole de l'élève en considération, sans la mettre en doute ; l'élève doit se sentir écouté, sans être jugé.

Lors de l'observation de signes, il est important de dire à l'élève que l'on a remarqué ces signes et de l'inviter à parler en lui assurant son soutien.

Lors de situations préoccupantes, un échange doit être proposé aux détenteurs de l'autorité parentale afin de recueillir et partager leur point de vue sur la situation, **sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant**.

Comment évaluer une situation de danger ou de risque de danger ?

Pourquoi est-il nécessaire d'échanger entre professionnels ?

Face à ces situations, la règle est de ne jamais rester seul et, dans le respect de la confidentialité, d'échanger avec d'autres professionnels au sein de l'institution, afin :

- d'aider l'élève de la façon la plus appropriée ;
- de permettre aux services compétents d'évaluer et traiter la situation dans les meilleurs délais ;
- de ne pas rester isolé avec un doute.

Chaque professionnel a, dans le cadre de ses missions, compétence pour analyser la situation, confronter les points de vue quant au danger éventuellement repéré et décider de l'orientation à prendre.

Quels sont les professionnels ressources de l'Éducation nationale dans les situations de danger ou risque de danger ?

Au-delà des échanges nécessaires avec la hiérarchie (par exemple, l'inspecteur de l'Éducation nationale ou le chef d'établissement), l'assistant de service social, l'infirmier, le médecin, le psychologue de l'Éducation nationale, le directeur de l'école constituent des personnes ressources dans l'analyse des situations.

(...)

En complément des ressources internes

Le « [119 allô enfance en danger](#) » (service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger) est un numéro d'urgence qui permet de recueillir, dans un respect de confidentialité, les appels 24h/24 relatifs à une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.